

# Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

tagnards de passer aux actes. En première urgence, nous le répétons, vient la création d'un syndicat de communes pour l'aménagement du territoire. Il est évident que des stimulations venant de l'extérieur sont utiles, elles le seront d'autant plus qu'elles resteront objectives et qu'elles ne chercheront pas à imposer des solutions contraires à l'intérêt des populations directement intéressées.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le comité de l'ADIJ

Le président :

Le secrétaire :

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Horaire des chemins de fer

Nous prions nos membres, communes, sociétés, entreprises, ainsi que nos membres individuels de nous communiquer jusqu'au 15 octobre prochain leurs remarques éventuelles au sujet de l'horaire actuel des chemins de fer et de nous soumettre leurs propositions pour l'amélioration de l'horaire 1973-1975 dans le même délai. La correspondance sera adressée à la Présidence de l'ADIJ, case postale 262, 2800 Delémont.

ADIJ

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

### Bechler S. A. Moutier signe un accord de coopération avec deux autres entreprises

Sous le titre « Coopération dans le domaine de la machine-outil », le communiqué suivant a été publié le 30 août 1971 :

« Les entreprises Albe S. A., fabrique de machines automatiques, à Lugano-Agno, André Bechler, fabrique de tours automatiques, à Moutier, et Alfred H. Schütte, fabrique de machines-outils, à Cologne (Allemagne) viennent de signer un accord de coopération qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1971.

» Albe produit principalement des machines automatiques à table rotative, Bechler des décolleteuses à poupée mobile et Schütte des machines automatiques multibroches.

» Conscientes des impératifs économiques conduisant aux concentrations, les trois entreprises estiment que celles-ci ne doivent pas obligatoirement revêtir la forme de l'absorption ou de la fusion. La solution de coopération garantissant l'indépendance juridique et économique des partenaires leur paraît une solution valable. C'est dans cet esprit que l'accord de coopération est conclu. La coopération s'étendra progressivement aux domaines majeurs de la gestion industrielle. »